

06 juin 1935

La Compagnie des Eaux et la Corniche **Un Etat dans un Etat**

On juge le Mandat et les pays de Mandat sur Beyrouth. Pour l'étranger de passage, il y a là un critérium facile et relativement sûr. Les réalisations faites dans la Ville qui est pratiquement la capitale des pays de Mandat tout entiers sont en quelque sorte la concrétisation des efforts déployés ici depuis quinze ans par les Français et les Libanais. C'est dire l'importance qu'on peut attacher à l'aspect extérieur de notre ville, l'obligation de ne pas lésiner pour la rendre plus attrayante ou plus agréable.

Nous avons construit une corniche, un peu pour ça. Elle nous a coûté cher. Expropriations, murs de soutènement, remblais, il y a quelques millions de francs enterrés entre la Grotte aux Pigeons et l'Hôtel Saint-Georges. Pourtant malgré les sacrifices consentis par les Finances de la Ville et dont les contribuables feront en définitive les frais, la corniche, il faut le reconnaître, n'a pas bel aspect.

Il lui manque des arbres.

On conçoit parfaitement que la Société d'Encouragement de Tourisme et de Villégiature ait décidé, dans sa dernière réunion, *de demander à la Municipalité de faire cet automne les plantations prévues sur la corniche de Beyrouth.*

La Municipalité y avait déjà songé. Seulement il lui a manqué les moyens de le faire. Pourquoi ?

On retrouve ici la Compagnie des Eaux. Toutes les fois que cette société a été en conflit avec la Municipalité de Beyrouth malgré les textes les plus nets, la Municipalité a eu le dessous. L'action relative à la part de la Municipalité dans les bénéfices de la Compagnie des Eaux est encore pendante. Le tiers auquel a droit la Municipalité sur les bénéfices de la Compagnie des Eaux est resté pendant de longues années impayé.

Aujourd'hui la Compagnie des Eaux se refuse à amener à la corniche l'eau nécessaire pour permettre d'y planter des arbres. Tous les efforts auront été vains. L'opposition irréductible de cette société risque de défigurer toute une partie de la ville. Elle constitue en fait un Etat dans l'Etat.

Nous avons le droit – avec la S.E.T.E.V. – d'exiger de la Municipalité d'être ferme. Les bonnes intentions ne suffisent pas. Dans tous les cas, elles ne suffiront pas seules à faire pousser les arbres.

La Compagnie des Eaux se targue de puissantes protections. Elle a partie liée dans son conseil d'administration avec nombre de politiciens à cheval sur les conseils d'administration et les égouts. Mais nous avons eu la preuve l'année dernière de ce qu'une autorité ferme et résolue pouvait obtenir d'elle. Après la baisse de ses tarifs ne conviendrait-il pas d'exiger d'elle une plus stricte application de son cahier des charges ?